

**Compte-rendu de la séance
du Conseil municipal
du vendredi 9 septembre 2011**

Relevé des délibérations

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 24 juin 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 24 juin 2011.

Question n° 2
Compte –rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22
du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3
Nomination d'un titulaire de la licence d'exploitation de lieux de spectacles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- désigne Madame Béatrice BASCOU comme titulaire de la licence d'exploitant de lieux de spectacles pour représenter la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Question n° 4
Réforme de la fiscalité de l'aménagement : nouveau dispositif de la Taxe
d'aménagement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité : 30 « pour » et 3 « abstention » (Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD)

- fixe le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 %,
- opte pour les seules exonérations de plein droit.

Question n° 5

Mise en place d'un fonds de concours en faveur de la Communauté de communes Cœur de France dans le cadre des travaux de voirie de la rue Bâclée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- accepte la mise en place de la procédure du fonds de concours,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à ce dossier.

Question n° 6

Demandes de subvention : modification de plans de financement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux plans de financement présentés et autorise Monsieur le Maire :

à l'unanimité, pour l'aménagement du site de Virlay – dossier n° 2

à la majorité, pour l'extension du dispositif de Vidéoprotection : 25 « pour », 3 « contre » (Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD) et 5 « abstention » (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle DESBRUERES)

- à solliciter les différentes subventions mentionnées dans les plans de financement,
- à signer tous documents se rapportant à ces demandes.

Question n° 7

Festival 2011 de la magie : vote des tarifs des spectacles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité : 30 « pour » et 3 « abstention » (Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD)

- valide le tarif des entrées,
- adopte le règlement du concours et notamment les prix attribués.

Question n° 8

Cession de terrains à SAS Palettes Gestion Services

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- décide le déclassement de la partie sud du chemin rural « Les Charrues »,
- décide la cession des immeubles décrits aux points 1), 2) et 3) aux prix suivants :
1) 450 000 €, 2) 211 323,49 € et 3) à 2,29 € le mètre carré sur la base de la superficie établie par le géomètre,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

Question n° 9
Acquisition d'un immeuble, rue Cordier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- accepte l'acquisition de la parcelle au prix de 37 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

Question n° 10
Dénomination de voies au lieu-dit Le Breuil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- adopte les dénominations ci-dessous :

Voie 1	Rue des deux Cèdres	
Voie 2	Rue de la Verne des Privés	
Voie 3	Rue de la Mare	
Voie 4	Rue de l'Ecluse	
Voie 5	Chemin du Breuil	
Voie 6	Rue de l'Henriette	En remplacement de la dénomination faite en 2000 Chemin de la Saulzaie

- accepte de transmettre la présente délibération aux différents services concernés.

Question n° 11
Rapport annuel 2010 d'activité de la Communauté de communes Cœur de France

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

Question n° 12
Rapport annuel 2010 d'activité sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 45 .

Informations et débats

A l'ouverture de séance, Monsieur VINÇON, Maire, évoque la mémoire de Georges MOREAU, Président de Cher VTT vélo passion, décédé la veille, qui fut l'un des piliers du Trophée d'Or, créé par Serge VINÇON et Rémi PIGOIS.

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 24 juin 2011

Monsieur AUBRUN signale qu'une erreur existe dans le relevé des votes concernant la délibération à propos des représentations communales internes et externes. Le vote des commissions communales internes a recueilli l'unanimité des voix, celui des représentations au sein des organismes extérieurs s'est fait à la majorité, avec 8 voix contre et non pas 8 abstentions.

Monsieur VINÇON, Maire, prend acte de cette dissonance et demande à Monsieur PILLOT de faire rectifier le compte-rendu en ce sens.

Monsieur MAIZERET aurait souhaité que son intervention sur la sécheresse soit mentionnée dans le compte-rendu pour rappeler aux générations futures l'existence de cet épisode climatique.

Question n° 2

Compte –rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Question n° 3

Nomination d'un titulaire de la licence d'exploitation de lieux de spectacles

Question n° 4

Réforme de la fiscalité de l'aménagement : nouveau dispositif de la Taxe d'aménagement

Madame TEYSSANDIER, rapporteur de la question, ajoute à sa lecture du rapport la lecture des exonérations de plein droit.

Monsieur VINÇON, Maire, rappelle que le taux n'avait pas été revu depuis 1996. Il est un taux moyen de 2,5 %, au vu de la limite supérieure réglementaire de 5 % du dispositif standard, sachant que sous certaines conditions d'exonération sont énumérées.

Monsieur AUBRUN fait part des recherches faites sur le dossier et éclaire ainsi son vote favorable.

Question n° 5

Mise en place d'un fonds de concours en faveur de la Communauté de communes Cœur de France dans le cadre des travaux de voirie de la rue Bâclée

Cette délibération est l'occasion d'une discussion sur les équipements dans les quartiers avec une explication de Monsieur PILLOT à l'adresse de Monsieur AUBRUN suite à ses remarques sur la mise aux normes en matière d'assainissement, ce dernier demandant le versement d'une subvention municipale en cas de travaux.

Monsieur PILLOT donne des précisions sur le zonage du schéma d'assainissement qui relève d'une approche environnementale mais surtout économique et fiscale.

Monsieur VINÇON, Maire, recentre le débat sur le fond de la délibération s'agissant de l'attribution par la Ville, d'un fonds de concours, pour une compétence appartenant à la Communauté de communes. Monsieur VINÇON précise que le fonds de concours permet l'exécution rapide de travaux et que cette formule comporte la notion de solidarité.

Question n° 6

Demandes de subvention : modification de plans de financement

Monsieur DEVOUCOUX, rapporteur, donne lecture d'une délibération en deux points.

Les membres de chaque opposition représentés par Mesdames WINCKLER et VANNIER demandent un vote par projet séparément.

La présentation du rapport sur l'extension du programme de vidéo-protection est l'occasion de reprendre le débat sous ses angles habituels. Messieurs AUBRUN et BERNARD reviennent sur la notion de compétence, la pertinence de l'intitulé du projet, l'intérêt d'une telle mise en place pour la Ville et pour les citoyens, ainsi que le coût et son financement.

Messieurs LAINÉ et BASTAT répondent que les dégradations ont-elles aussi un coût.

Monsieur VINÇON, Maire, confirme que cet équipement vient compléter la présence sur le terrain des policiers municipaux non armés, en lien avec la Gendarmerie nationale. Le système mis en œuvre s'inscrit dans une programmation financée par l'Etat à 75 %. Il n'y a aucune raison de ne pas adhérer à cette opportunité pour Saint-Amand-Montrond.

Monsieur le Maire fait voter sur les deux projets séparément.

Question n° 7

Festival 2011 de la magie : vote des tarifs des spectacles

Monsieur JESSET détaille les points forts de ce festival, premier du genre à Saint-Amand mais aussi dans le département.

Monsieur BERNARD demande une tarification spécifique pour les chômeurs. Monsieur AUBRUN demande la gratuité des entrées.

Monsieur VINÇON, Maire, rappelle que certains services (comme Pépita) et certaines manifestations (comme la Fête de l'Aviation) sont gratuites, mais que la gratuité est réservée à certains services publics et aux manifestations d'ampleur. Il indique que la Ville intervient également en apportant des aides indirectes comme cela vient d'être le cas pour le spectacle du Cirque BIDON qui s'est produit tout récemment à Saint-Amand.

Madame COMBES indique qu'en outre beaucoup de manifestations organisées par le partenariat Ville-Comité des fêtes sont gratuites.

Compte tenu du niveau international des artistes présents dans ce spectacle, les prix demandés ne sont pas élevés d'autant que certaines prestations ne sont pas payantes (le vendredi après-midi est gratuit pour les enfants, par exemple) et que le Maire a souhaité un tarif Pass pour les deux spectacles très avantageux.

Question n° 8

Cession de terrains à SAS Palettes Gestion Service

Monsieur VINÇON, Maire, précise que cette délibération est la suite de celle votée en décembre 2010.

Monsieur AUBRUN attire l'attention de ses collègues sur la lourde responsabilité de vendre 13 hectares aux portes de Saint-Amand sans être assuré d'un nombre d'emplois en retour.

Monsieur PILLOT soutient que la prise de responsabilité fait partie de la mission des élus.

Monsieur JESSET rapporte que ce groupe fonctionne bien et qu'il œuvre dans un secteur porteur. Les dirigeants, sérieux, ont un projet industriel intéressant.

Monsieur PILLOT rappelle que la Ville dispose de terrains depuis 25 ans et que pour bon nombre, il ne se passe pas grand chose.

Monsieur VINÇON revient sur l'historique de l'entreprise SYNERGIE, en difficulté avant sa reprise par le groupe PGS, qui comptait 17 salariés. Ce groupe a su investir (4 millions d'€) en fonction de l'évolution technologique de ses métiers et envisage 6 à 8 créations d'emplois. Cette entreprise a donc une capacité à réagir.

Question n° 9

Acquisition d'un immeuble, rue Cordier

Madame TEYSSANDIER, en réponse à une interrogation de Monsieur BERNARD, indique l'objet de cette acquisition. Il s'agit d'étendre le parking et d'envisager, à terme, un enfouissement souterrain des ordures ménagères, avec intervention du SMIRTOM.

Question n° 10

Dénomination de voies au lieu-dit Le Breuil

Monsieur PILLOT décrit la procédure qui a permis d'aboutir aux propositions de dénominations de nom retenues et répond ainsi à Monsieur MAIZERET qui demandait si la Commission Urbanisme avait été réunie pour l'occasion.

Monsieur VINÇON, Maire, fait part des noms proposés par les habitants eux-mêmes de ce quartier de la Ville et se réjouit de la qualité des noms choisis pour évoquer et préserver au mieux l'identité du Breuil. Concernant les réunions de commissions, il souhaite un regroupement des dossiers envisagés pour éviter les doublons des réunions du Conseil municipal.

Question n° 11

Rapport annuel 2010 d'activité de la Communauté de communes Cœur de France

Monsieur VINÇON, Maire, fait une lecture détaillée dudit rapport.

Question n° 12

**Rapport annuel 2010 d'activité sur le prix et la qualité
du Service public d'eau potable**

Monsieur PILLOT, Premier Maire-Adjoint, fait une lecture détaillée dudit rapport. La qualité du document est mise en avant par les élus comme le précise Monsieur AUBRUN s'agissant d'un rapport riche en informations.

Les éléments techniques sont abordés dont le nombre de fuites constatées ainsi que le nombre de réparations qui s'en suit.

Monsieur PILLOT insiste sur la performance en matière de contrôle de fuites qui entraîne une amélioration du rendement.

Monsieur BERNARD indique qu'il est favorable à une gestion en régie des services de l'eau potable.

Monsieur MAIZERET tire de ce rapport des points forts dont la qualité de l'eau du robinet ainsi que la baisse de la consommation par habitant et des points faibles tels que les branchements au plomb.

Monsieur PILLOT indique qu'un programme de changement de l'ensemble des branchements en plomb est établi sur une durée de 5 ans.

Monsieur VINÇON, Maire, ajoute que les gros travaux de voirie sont souvent l'occasion de rénover les réseaux souterrains ; la concordance des travaux permettant de minimiser les coûts.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 45